



Le Proviseur,

A Mesdames et Messieurs les
Principaux de collèges

A l'intention des professeurs
principaux des classes de 3^{ème}

Objet : mini stage de découverte

Lycée Professionnel
Elisa LEMONNIER
59 bd Charles de Gaulle
BP 53
76141 Le Petit Quevilly
Cedex

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Elisa Lemonnier organise, dans le cadre du parcours avenir, des mini stages de découverte des formations proposées au sein de l'établissement à destination des élèves de 3^{ème}.

Les mini stages ont pour but de permettre aux élèves de découvrir des filières métiers. Ils pourront ensuite affiner et confirmer leur choix d'orientation post 3^{ème} afin de se positionner dans un parcours général, technologique ou professionnel.

Au cours du mini stage, l'élève sera intégré, seul ou en binôme, au sein d'une classe dans les enseignements professionnels et ce sur une demi-journée. Cela lui permettra d'observer, d'être confronté à la réalité et aux exigences des formations et de pouvoir échanger avec les élèves et les enseignants des filières.

L'accueil d'un stagiaire au sein de la classe requiert de la disponibilité et de l'écoute de la part des enseignants et des élèves. **Toute demande doit être considérée par le stagiaire comme un engagement de sa part qu'il se doit d'honorer.** En cas d'absence injustifiée, aucune date ne sera reproposée.

La demande de mini-stage doit être faite par l'intermédiaire du collège et **uniquement par mail** à cette adresse ce.0760088h@ac-rouen.fr par retour du coupon réponse ci-joint.

Les périodes d'accueil des élèves sont fixées entre le **14 janvier et le 30 mars 2019**.

Une convention papier vous sera ensuite retournée par courrier par le lycée avec une proposition de date pour effectuer ce mini stage. Elle devra être signée par l'élève, le représentant légal de l'élève et le chef d'établissement.

Pour faciliter la gestion des flux des documents administratifs entre nos entités, **les conventions de stage signées ne doivent pas être retourner au lycée par mail ou par courrier.** C'est l'élève qui retournera cette convention papier signée et qui devra se présenter avec au lycée à la date prévue. Il la remettra à la vie scolaire dès son arrivée.

Pour des raisons d'organisation, nous ne prendrons plus de demandes après le 27 février 2019.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression, de mes sincères salutations.

Le Proviseur
Pascal Hervé